



APPEL DU COLLECTIF LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

Créé en 2015, le collectif départemental « Pour un avenir solidaire » organise une action à la demande de citoyen-ne-s qui ont jugé urgent de **mettre en œuvre un comité départemental de vigilance démocratique**, car le débat médiatique sur la déchéance de nationalité ne saurait cacher celui, qui n'a pas eu lieu, de **l'imposition de l'état d'urgence**.

Notre conférence de presse du 19 janvier à CHALON S/S

En réaction à l'horreur des attentats qui ont frappé notre société tout entière, l'état d'urgence a été décrété par le gouvernement, puis prolongé pour une durée de trois mois. Un projet de loi constitutionnelle prévoit l'inscription, dans la Constitution, non seulement de l'état d'urgence mais aussi de la déchéance de la nationalité pour les binationaux auteurs de « *crimes constituant une atteinte grave à la vie de la nation* ».

L'état d'urgence conduit à des décisions arbitraires, à des dérives autoritaires. Depuis novembre 2015, des milliers de perquisitions ont eu lieu. Tout comme les assignations à résidence, elles ont donné lieu à de nombreux dérapages, à un accroissement des discriminations à l'égard de populations déjà stigmatisées en raison de leur origine et/ou leur religion supposée ou réelle. Toutes ces mesures, dont l'efficacité n'est pas démontrée, mettent à mal la séparation des pouvoirs : l'exécutif s'accapare le pouvoir législatif et relègue le pouvoir judiciaire hors de son rôle de gardien des libertés.

Inscrire l'état d'urgence dans la Constitution, c'est graver dans le marbre ce régime d'exception qui permet l'action des forces de sécurité sans contrôle du juge. C'est habituer les citoyen-ne-s à un état d'exception. Avec les moyens ainsi mis en place, il faut s'inquiéter des pouvoirs sans contrôle donnés à ceux qui peuvent arriver aux manettes de l'Etat... L'interdiction des rassemblements et manifestations entraîne la multiplication des arrestations, des gardes à vue, des assignations à résidence, un fichage policier des militants, et, pour quelques-uns, des condamnations. Qui peut croire que cela soulage les autorités ? La censure, ici, s'avère doublement contreproductive... L'état d'urgence autorise par ailleurs des perquisitions sur ordre des préfetures, de jour comme de nuit, en dehors de tout cadre judiciaire, sur le fondement de fiches possiblement erronées, de dénonciations, d'informations et de soupçons sujets à caution. Des milliers d'intrusions discrétionnaires sont intervenues à domicile, dans des mosquées, des commerces, interventions souvent violentes, sans qu'aucune mise en examen pour terrorisme n'ait eu lieu. Rien n'indique qu'une telle frénésie va s'arrêter, chacun peut en être victime. Les assignations à résidence se multiplient sur la base de motifs aussi vagues que la présence sur le lieu d'une manifestation ou le fait de «connaître» tel ou tel individu.

Ces graves restrictions sont appliquées, sans distinction, et de manière massive, d'autant que les juridictions administratives ont montré qu'elles s'en accommodent,

quitte à ce que les libertés en souffrent. Elles reprennent à leur compte toutes les allégations du ministère de l'Intérieur et, comble de la démission, sont nombreuses à considérer qu'il n'y aurait pas d'urgence à statuer sur l'état d'urgence. L'état d'urgence et le climat de guerre intérieure alimenté par le gouvernement contribuent au renforcement des amalgames et aux pratiques discriminantes, notamment de la part des forces de police. Ce ne sont pas «les terroristes qui sont terrorisés», ce sont des jeunes et des populations victimes de l'arbitraire en raison de leur origine et/ou de leur religion qui voient leur situation encore davantage fragilisée. Reprenant à son compte les exigences de l'extrême droite, FN en tête, le gouvernement s'engage honteusement dans une modification de la Constitution visant à étendre la déchéance de la nationalité aux binationaux nés en France. Ces multiples atteintes portées au contrat démocratique sont une mauvaise réponse aux actes terroristes. Notre pays a été blessé, mais loin d'en apaiser les plaies, l'état d'urgence risque de les exacerber en appauvrissant notre démocratie, en délégitimant notre liberté, en affaiblissant la Justice.

Inscrire le retrait de la nationalité française aux binationaux condamnés pour crimes terroristes, c'est porter atteinte au principe même d'égalité des citoyens, inscrit à l'article 2 de la Constitution, fondement de la République. C'est instituer, dans la loi fondamentale de notre pays, deux catégories de Français, ceux qui le seraient et ceux qui le seraient moins, au motif que leurs parents ou grands-parents ne l'étaient pas. C'est, de fait, remettre en cause le principe d'une nationalité française ancrée dans le droit du sol.

C'est aussi mettre dans la Constitution une mesure dont personne ne croit à l'efficacité en termes de lutte contre le terrorisme, mais réclamée depuis longtemps par le Front national.

C'est banaliser la logique du rejet de l'autre. C'est s'exposer à ce que d'autres majorités politiques élargissent le champ des actes conduisant à la déchéance de nationalité.

Parce que nous n'acceptons pas la gouvernance par la peur : exigeons la sortie de l'état d'urgence !

Nous affirmons qu'il est nécessaire et possible que l'Etat protège efficacement les habitants face au terrorisme, sans remettre en cause les droits et les libertés. Nous refusons une société du contrôle généralisé, une société qui glisse de la présomption d'innocence au présumé potentiellement coupable. Ne donnons pas satisfaction aux terroristes qui cherchent justement à nous faire renoncer à notre vie démocratique.

L'état d'urgence contribue au renforcement des préjugés racistes, aux amalgames et aux pratiques discriminatoires.

Nous appelons tous les habitants de notre pays à développer la citoyenneté et à agir pour construire une société solidaire. A en débattre démocratiquement.

CREATION DU COMITE DEPARTEMENTAL DE VIGILANCE DEMOCRATIQUE

En lien avec un réseau national, il défendra les valeurs républicaines : Liberté – Egalité – Fraternité. Celles justement qui sont menacées. En lien avec les organisations dont nous faisons partie et les citoyen-ne-s mobilisé-e-s, nous exercerons une vigilance permanente pour que nos droits et libertés soient préservés, afin que nul ne soit victime d'arbitraire ou de discrimination.

Nous appelons tous les démocrates à ne pas céder à la démission de leurs droits et libertés, et à nous rejoindre.

Nous nous adresserons prochainement aux parlementaires du département : l'état d'urgence doit être levé, la réforme constitutionnelle abandonnée, la Justice réhabilitée et dotée de moyens décents !

Nous ferons en sorte qu'un véritable débat public, laïc, démocratique, puisse se développer dans la population, portant sur les fondements de nos valeurs républicaines.

Nous appelons à un premier rassemblement le samedi 30 janvier, à 11h, place des Droits de l'Homme à MÂCON.

Contact / avenirsolidaire71@gmail.com – Un N° d'appel : 07 68 19 41 66

- **SIGNEZ LA PETITION** - Lien : <http://www.nousnecederonspas.org>

MERCI DE DIFFUSER CE DOCUMENT DANS VOTRE RESEAU



